



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Paris, le 12 novembre 2019
N° 1530

COMMUNIQUE DE PRESSE

Démarrage prometteur du nouveau Plan d'épargne retraite (PER)

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a réuni aujourd'hui mardi 12 novembre, les professionnels de l'épargne, les superviseurs (ACPR et AMF) et les associations d'épargnants, pour faire le point sur le lancement du nouveau Plan d'épargne retraite, introduit par la loi PACTE.

Depuis le 1^{er} octobre 2019, un nouveau PER peut être proposé à tous les épargnants qui souhaitent constituer une épargne supplémentaire en vue de leur retraite. Par rapport aux produits précédents, le nouveau PER est intégralement portable tout au long de la vie, plus flexible grâce à des modalités de déblocage assouplies avant le départ en retraite (achat de la résidence principale) et au moment de la retraite, grâce à la possibilité de retirer l'épargne volontaire en capital ; plus avantageuse, grâce à l'option de gestion pilotée et la capacité à déduire de l'impôt sur le revenu les versements individuels des épargnants.

Le PER permet également de renforcer les investissements des assureurs et des gestionnaires d'actifs dans les entreprises, notamment les PME, les infrastructures et la transition énergétique ; et ainsi de mieux financer les défis à venir de l'économie française.

Bruno Le Maire a constaté que le nouveau PER était d'ores et déjà commercialisé par plusieurs banques, organismes d'assurance et gestionnaires d'actifs, qui ont confirmé le succès commercial du produit dès le premier mois de lancement.

Le ministre a demandé que le PER soit diffusé dans l'ensemble des principaux réseaux bancaires et assurantiels d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2020 et que les épargnants bénéficient d'un conseil adapté aux caractéristiques et à l'horizon de ce placement.

Un suivi régulier du déploiement de la réforme sera organisé au cours de l'année 2020.

Bruno Le Maire a déclaré : « *Le nouveau PER créé par la loi PACTE rencontre un accueil favorable auprès des épargnants et suscite une dynamique très prometteuse auprès des entreprises. Plus simple, plus souple, plus avantageux que les anciens produits, le nouveau PER a vocation à devenir le produit phare de complément à la préparation de la retraite pour tous les Français, tout en améliorant le financement de notre économie. Les professionnels de l'épargne sont pleinement mobilisés pour continuer à le faire connaître et conseiller au mieux les épargnants.* »

Contact presse

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr